

COMMUNE DE ROCOURT

Tél. 032 476 66 80 info@rocourt.ch

Rocourt, le 16 novembre 2016

AVIS OFFICIEL

Demande de grand permis de construire

Requérant: Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens

Auteur du projet : Hitz und Partner SA, Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne

Ouvrage: Echange d'antennes sur installation de la communication mobile pour le

compte de Salt (Mobile) SA/JU3001-B

Rue: Route de Fahy/Sur le Patai, , parcelle 1390

Acier, teinte grise

Zone d'affectation : agricole

Dimensions principales: 48 m huteur

Genre de construction

Dérogation(s) requise(s) Art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 décembre 2016 au secrétariat communal de Rocourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

hauteur totale: 48 m existante

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).



Mât

Feux de jardin - rappel

Selon la législation fédérale (article 30C) et cantonale (article 4, 6, 25), il est interdit de brûler des déchets en plein air, à l'exception des déchets végétaux secs.

Les déchets végétaux sont constitués de bois à l'état naturel (pives, bûches, copeaux, branchages) et sans corps étranger (vis, clou). D'autre part, nous vous rendons attentifs au fait que les émissions de fumée ne doivent pas incommoder le voisinage lors de feux de végétaux secs.

Nous comptons sur votre collaboration pour la tranquillité publique.

Le Conseil communal